

**Compte rendu  
du Conseil Municipal  
du 29 septembre 2016**

Le vingt-neuf septembre deux mille seize, à vingt heures trente, à la Mairie, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain DUTRANOIS, Maire.

**Conseillers en exercice** : Monsieur Alain DUTRANOIS, Monsieur Dominique DONY, Monsieur Noël ROUX, Monsieur Gérard GARCIA, Monsieur Didier CRUZOL, Madame Cécile FERRIER-BOURDET, Madame Valérie COMBES, Monsieur Jonathan MEIKOW, Monsieur Jacques ROUGER, Madame José TEN DIJK-VAN DIERMEN et Monsieur Benoit BOURDET.

**Représentés** : Madame José TEN DIJK-VAN DIERMEN par Madame Cécile FERRIER-BOURDET

**Absents** : Monsieur Benoit BOURDET et Monsieur Gérard GARCIA

Madame Cécile BOURDET a été désignée secrétaire de séance.

*Monsieur le Maire fait un tour de table et constate que le quorum est atteint. L'Assemblée fixe l'ordre du jour des questions diverses.*

---

**La séance est ouverte conformément à l'ordre du jour suivant :**

- Chèque - donation à la commune
- Attribution d'une subvention au comité des fêtes et aux chasseurs
- Tarif du chauffage - location salle des fêtes
- Gestion du cimetière
- Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Location et chauffage de la salle des fêtes. ( DE 2016 16)**

<b>Objet</b> : Location et chauffage de la salle des fêtes
------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire propose, à partir du 1er janvier 2017, de facturer la consommation de gaz en plus du prix de location de la salle des fêtes.

Pour rappel, les prix de location de la salle sont les suivants et demeurent inchangés :

90 € pour les habitants du village

150 € pour les personnes extérieures au village

250 € pour les mariages, quelle que soit le lieu de résidence du locataire de la salle.

**Le Conseil Municipal,**

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Par [ 8 ] voix pour, [ 1 ] voix contre, et [ 0 ] abstention.

**DÉCIDE de facturer, à compter du 1 janvier 2017,**

**la consommation de gaz aux locataires de la salle des fêtes.**

**DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire.**

## Don en faveur de la commune ( DE 2016 17)

**Objet :** Don en faveur de la commune

Monsieur le Maire annonce qu'un chèque de 300 euros a été signé par un habitant en faveur de la commune en date du 05 septembre 2016, consécutivement à la restauration du château.

**Le Conseil Municipal,**

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Par [ 9 ] voix pour, [ 0 ] voix contre, et [ 0 ] abstention.

**DÉCIDE d'accepter ce don fait à la commune.**

**DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire.**

## Subvention au comité des fêtes et aux chasseurs. ( DE 2016 18)

**Objet :** Versement d'une subvention au comité des fêtes et à la société de chasse pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose de verser, pour l'année 2016, une subvention de 800 euros au profit du comité des fêtes et une subvention de 100 euros à la société de chasse.

**Vu** l'article **L2121-29** du Code général des collectivités territoriales.

**Vu** que cette décision est conforme à l'intérêt local.

**Le Conseil Municipal,**

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Par [ 9 ] voix pour, [ 0 ] voix contre, et [ 0 ] abstention.

**DÉCIDE de verser les sommes ci-dessus mentionnées au comité des fêtes de Floressas ainsi qu'à la société de chasse.**

**DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire.**

## Questions et informations diverses

- Gestion du cimetière : Monsieur le maire, avec Madame Cécile Bourdet et Monsieur Jacques Rouger, remettra à plat les données relatives au cimetière. Il conviendra d'étudier le prix des concessions, leur durée et la reprise des tombes abandonnées.
- Un courrier émis par le conseil municipal de Sérignac a été lu en séance, au sujet du projet de commune nouvelle.
- Un arrêté sera pris par Monsieur le maire pour limiter à 50 km/h la vitesse de circulation sur la voie communale n°3.
- De la castine sera étalée sur les allées du cimetière. Un devis a été demandé à la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 21h30.

La Secrétaire,  
Cécile BOURDET

Le Maire,  
Alain DUTRANOIS